ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amiante

Question orale n° 1415

Texte de la question

M. Jean-Marc Salinier attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation des travailleurs de l'atelier de maintenance des trains de la ligne B du RER situe a Massy. Un rapport du bureau d'etude Contole et prevention diligente par la direction de la RATP signale la presence d'amiante dans les ateliers. Cette etude revele sur certains postes une presence d'amiante superieure aux normes autorisees. Ce rapport, connu de la direction de l'atelier depuis le 30 decembre 1996, n'a ete porte a la connaissance des travailleurs de l'atelier que deux mois apres et de facon partielle. Cette attitude de la direction de l'atelier suscite a juste titre une forte inquietude des travailleurs qui ont mis en oeuvre leur droit de retrait du 28 fevrier au 4 mars dernier puis se sont mis en greve. Si des mesures semblent avoir ete prises pour proteger certains travailleurs, en revanche le flou demeure pour le plus grand nombre d'entre eux qui ne savent pas si leur poste est expose et s'ils ont ete amenes a inhaler des fibres depuis plusieurs annees. Un entretien avec la medecine du travail n'a pas apporte les reponses satisfaisantes aux questions qu'ils se posent. C'est pourquoi il lui demande de lui dire ce qu'il entend faire pour que la direction de la RATP informe correctement les travailleurs de ce depot, ainsi d'ailleurs que ceux de l'ensemble des ateliers de maintenance du RER de la region parisienne sur la presence d'amiante sur leur lieu de travail. Il lui demande d'intervenir pour que la RATP prenne des mesures afin de proteger l'ensemble des travailleurs des ateliers et prenne en compte dans la remuneration des travailleurs, et dans l'organisation de leur travail, la penibilite liee a l'utilisation des protections. Il souhaite enfin que soit etabli un calendrier precis, avec rapport d'etapes, des operations de desamiantage des materiels du RER et des locaux d'entretien des rames.

Texte de la réponse

M. le president. M. Jean-Marc Salinier a presente une question no 1415.
La parole est a M. Jean-Marc Salinier, pour exposer sa question.
M. Jean-Marc Salinier. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation particuliere de l'atelier de maintenance du RER situe a Massy.
Un rapport du bureau d'etude «Controle et prevention», diligente par la RATP, y signale la presence d'amiante. Cette etude revele sur certains postes une teneur largement superieure aux normes autorisees: 174 fibres par litre d'air, alors que le maximum admissible est de 100 fibres.
Ce rapport, pourtant connu de la direction de l'atelier depuis le 30 decembre 1996 - j'insiste sur cette date - n'a ete porte a la connaissance du personnel que deux mois apres, et de facon tres partielle. Cette attitude inacceptable de la direction de l'atelier suscite, a juste titre, une forte inquietude des travailleurs qui ont mis en oeuvre leur droit de retrait du 28 fevrier au 4 mars dernier, puis se sont mis en greve jusqu'au 11 mars. En effet, durant ces deux mois, la direction a laisse son personnel expose aux dangers de l'amiante alors qu'elle connaissait parfaitement les resultats des mesures effectuees. Cela est scandaleux, presque criminel. Si, depuis le 10 mars, des mesures semblent avoir ete prises pour proteger certains travailleurs, le flou demeure en revanche pour le plus grand nombre d'entre eux, qui ne savent pas si leur poste est expose et s'ils ont ete amenes a inhaler des fibres depuis plusieurs annees.

Qu'entend faire le ministre des transports pour que la direction de la RATP informe les travailleurs de ce depot, ainsi d'ailleurs que ceux de l'ensemble des ateliers de maintenance de la region parisienne, sur la presence ou non d'amiante sur leur lieu de travail ? Quelles sont les dispositions prevues pour que la RATP prenne des mesures afin de proteger l'ensemble des travailleurs des ateliers et prenne en compte, dans leur remuneration comme dans l'organisation de leur travail, la penibilite accrue liee a l'utilisation des protections necessaires ? Enfin, je souhaite que soit etabli un calendrier precis, avec rapport d'etapes, des operations de desamiantage des materiels du RER ainsi que des locaux, afin d'y eradiquer totalement l'amiante.
M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.
M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. Monsieur le depute, la RATP travaille depuis longtemps sur le dossier de l'amiante; je vais donc faire le point qu'aurait souhaite faire M. Bernard Pons, en reponse a votre question.
Des prelevements d'air sont regulierement effectues aux postes de travail et dans les emprises de la Regie, par un laboratoire exterieur a l'entreprise, pour evaluer les concentrations de fibres d'amiante. Des solutions techniques sont recherchees pour supprimer les materiaux contenant de l'amiante et leur substituer des materiaux techniquement et medicalement acceptables. Cette action a ete renforcee, depuis le 1er octobre 1996, avec la mise en place d'une instance specifique pour coordonner l'action de facon permanente et pour agir le plus efficacement possible dans les meilleurs delais.
C'est dans ce cadre qu'un programme de retrait de l'amiante du materiel roulant ferroviaire a ete defini. Il a demarre le 1er janvier dernier et s'etalera sur trois ans. Correlativement, tous les agents exposes, meme a des taux faibles, sont suivis medicalement et recoivent une information sur les dangers relatifs a l'amiante. Les agents qui ont ete exposes continuent a etre suivis lorsqu'ils quittent le poste en cause, et les retraites peuvent egalement beneficier d'une surveillance medicale si leur vie professionnelle a pu les exposer a des risques lies a l'amiante. Des notices, destinees a chaque poste de travail, indiquant les methodes et protections individuelles et collectives a mettre en oeuvre, sont en cours de validation par la medecine du travail. Leur mise en application devrait intervenir tres prochainement.
Les actions menees concernent notamment les ateliers du RER. Sur trente-deux prelevements d'air effectues, cinq ont revele des taux de fibres d'amiante legerement superieurs a la concentration a ne pas depasser. A la suite de ces prelevements, un poste de travail a ete supprime et les quatre autres seront modifies de maniere que la maintenance du materiel roulant puisse etre effectuee sans risque, notamment grace au depoussierage prealable avec des aspirateurs speciaux.
Enfin, un calendrier de desamiantage des trains est en cours d'elaboration et une reunion avec les organisations syndicales s'est tenue le 13 mars avec, pour ordre du jour, les sujetions liees aux travaux sur materiaux amiantes.
Tels sont, monsieur le depute, les elements que M. Bernard Pons, dont vous connaissez la sensibilite tres personnelle et l'attention qu'il porte a tous les sujets lies a la sante, souhaitait vous communiquer pour repondre a vos preoccupations.
M. le president. La parole est a M. Jean-Marc Salinier.
M. Jean-Marc Salinier. Vous dites, monsieur le ministre, que l'operation de retrait de l'amiante s'etalera sur les trois ans a venir. J'ai quant a moi souligne que nombre de personnels, en particulier ceux de Massy, ont ete exposes durant plusieurs annees, en particulier les deux derniers mois apres que des prelevements eurent ete realises.
Vous me dites que cinq prelevements seulement sur une vingtaine posent probleme, mais tout depend de l'endroit ou ils sont effectues. C'est sur les freins, les coffres, que l'on enregistre la plus forte presence d'amiante. Or c'est justement pres de ces postes que des equipes travaillent, et sont donc exposees tous les jours.
Ce n'est que depuis le 10 mars que des combinaisons speciales, des masques, sont mis a la disposition du personnel pour effectuer les travaux et vous devez bien immaginer a quel point il est difficile de travailler avec ces nouvelles combinaisons, la chaleur etant quasiment insupportable.
Je prends acte du fait que le Gouvernement et la RATP sont conscients de ce probleme, mais je souhaite que l'eradiction de l'amiante intervienne encore plus rapidement pour que le personnel et les usagers ne soient pas exposes.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QOSD1415

Auteur : M. Salinier Jean-Marc
Circonscription : - SOC
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1415
Rubrique : Produits dangereux
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1842
Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1944
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997